



## Intégration directe

-----  
Par Mika057

Bonjour,

Je suis actuellement fonctionnaire d'état et j'ai demandé une intégration directe vers la fonction publique territoriale le 20 mai 2022 à ce jour je n'ai pas eu de réponse de l'administration d'origine soit plus de 2 mois après ma demande.

D'après les textes 2 mois sans réponse vaut acceptation. Mais s'agit il bien de 2 mois pour notifier à l'agent car on m'indique que je peu recevoir un courrier datant d'avant la date butoir est ce possible ? Et si non quels sont les démarches à effectuer afin que mes droits à mon intégration soit garantie, dois je donc faire un recours n'ayant pas eu de réponse ?

Ou l'administration d'accueil peut elle tout simplement prononcer mon intégration n'ayant pas eu de retour,

Cordialement

-----  
Par isernon

bonjour,

vous devriez pouvoir vous renseigner auprès des organisations syndicales de fonctionnaires.

salutations

-----  
Par Mika057

Malheureusement ces derniers ne se sentent que très peu concernés par mes renseignements et ne savent pas me répondre et ne cherche pas à trouver les réponses non plus cordialement